

République Française  
Département Loiret  
**Commune de Sennely**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 07/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 15		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 10/11/2025

Et

Publication ou notification du :

10/11/2025

L'an 2025, le 7 Novembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2025.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,  
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

### 2025-52 – Révision du tableau de effectifs au 01/12/2025 - Avancement de grade suite à promotion interne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tableau des effectifs de la commune concernant les agents titulaires et contractuels à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 suite à un avancement de grade d'un agent technique.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen, d'une promotion interne ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour qu'il puisse en bénéficier, il faut que le poste soit créé antérieurement à la date d'effet de l'avancement.

Par délibération n°2025-44 du 12 septembre 2025, il a été créé à compter du 12/09/2025 un emploi permanent à temps complet soit 35/35ème d'Agent de Maitrise.

L'agent concerné pouvant bénéficier de l'avancement de grade suite à son inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maitrise à compter du 01/07/2025, il est proposé de nommer l'agent sur le poste d'Agent de Maitrise à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et de procéder à la suppression du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe actuellement pourvu par l'agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget 2025.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2025 sera le suivant :

Poste P ou NP*	Grade	Durée Hebdomadaire (en centièmes d'heures)		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
		Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	Rédacteur Territorial	35,00	35,00	500	436	X		T	01/12/2024
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	17,00	17,00	478	420	X		T	01/10/2024
P	Adjoint Technique Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	35,00	35,00	461	409	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	35,00	35,00	460	408				Poste fermé au 01/12/2025
P	Agent de Maitrise		35,00	468	414	X		T	01/12/2025
P	Adjoint Technique Territorial	02.50	02.50	387	373	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial	18,1	18,10	354	353	X		C	17/11/2024
P	Adjoint Technique Territorial	7,85	07.85	354	353	X		C	01/01/2021
NP	Adjoint Technique Territorial (remplacement agent longue maladie)	30,00	30,00	354	353	X		C	01/01/2023
P	Adjoint d'Animation Territorial	5,82	5,82	367	353	X		C	17/11/2022
P	Adjoint Administratif Territorial	15,00	15,00	354	353	X		C	01/03/2023
P	Adjoint Technique Territorial	20,00	20,00	354	353	X		C	24/03/2023

\*P = Permanent ou NP = Non Permanent

\*\*T = Titulaire ou C = Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la commune en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/11/2025

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,  
M. de DREUZY Philippe

